



Par dépôt électronique seulement

Le 4 décembre 2025

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

800, boulevard de Maisonneuve Est
11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

Courriel : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027,
2027-2028 et 2028-2029
Votre dossier : R-4307-2025
Notre dossier : LTG08157 ST

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité fait suite à la correspondance de la Régie de l'énergie du 28 novembre 2025 ([A-0025](#)).

Par cette correspondance, la Régie demande notamment au Distributeur :

En terminant, à la suite de la décision D-2025-114 rendue par la Régie le 27 novembre 2025, la Régie ordonne au Distributeur de déposer les mises à jour de toutes les pièces pertinentes au plus tard jeudi, le 4 décembre 2025 à 16h00.

D'emblée, le Distributeur avise la Régie que la production des pièces visées ne pourrait être terminée dans le délai demandé. En effet, l'ensemble de la preuve associée aux coûts et aux tarifs du présent dossier serait affecté par la révocation de la pratique réglementaire visant les coûts de l'activité Maîtrise de la végétation.

En ces circonstances, le Distributeur déploie les meilleurs efforts pour déposer une preuve amendée en temps opportun pour l'audience débutant en janvier 2026.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat
ST/gm